

# ACCOMPAGNEMENT VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) CQP - BPJEPS - DEJEPS

**Lundi 17 décembre 2018 (10h00-16h00)**  
à la FFG, 7 ter cour des Petites Ecuries, 75010 Paris

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Créée en 2002, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif permettant l'obtention de tout ou partie d'un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle figurant dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée, bénévole, volontaire. C'est un droit inscrit dans le code du travail.

La VAE offre de multiples opportunités : faire reconnaître vos compétences, conforter votre savoir-faire et vos connaissances, évoluer dans votre activité, progresser au sein de votre entreprise, répondre à de nouvelles opportunités professionnelles.... Elle permet également d'accéder à un cursus de formation sans justifier du niveau d'études normalement requis.

**Un accompagnement à la VAE permet d'augmenter le pourcentage de réussite des demandes.**

### OBJECTIFS :

Il s'agit d'accompagner les candidats à constituer leur dossier de validation des acquis de l'expérience en lien avec les diplômes de la gymnastique, sans intervenir ni sur son contenu ni sur sa rédaction. L'accompagnement est strictement méthodologique.

Les candidats pourront s'approprier une méthode de travail pour rédiger leur dossier afin d'optimiser leur chance d'aboutir à une validation totale ou partielle.

### CONTENUS :

Accompagnement collectif sur :

- Les méthodes d'analyse de l'activité
- Les référentiels des diplômes

**ENCADREMENT :** Sébastien RISLER, Thierry GAUVIN ou Davy ROY, accompagnateurs VAE

### PROGRAMME :

- Les spécificités d'un jury VAE.
- Modalités d'accès aux diplômes de la gymnastique.
- La philosophie du dispositif, les conditions, les interlocuteurs, l'identification et le choix de la certification en rapport aux diplômes FFG et les liens utiles pour mieux appréhender la VAE.
- Les démarches : la recevabilité, le dossier d'expérience, comment remplir son dossier et les délais pour remplir et déposer son dossier.
- Les modalités de l'accompagnement : rôle de l'accompagnateur, modalités de l'accompagnement individuel et financement.
- Comment construire son dossier d'expérience (en sous groupes) :
  - ✓ attendus et référentiel de certification.
  - ✓ choix des activités supports pour le dossier d'expérience.
- Evaluation de la formation.

**TARIF :** Coût pédagogique : 250,00 €

Frais de déplacements et de restauration : à la charge du participant ou de sa structure.

### PUBLIC :

Toute personne souhaitant entreprendre une démarche de demande de VAE pour un diplôme professionnel des métiers de la gymnastique : CQP AAG, BPJEPS AG ou DEJEPS DGA ou DGE.

Effectif : 25 personnes maximum. L'INF se réserve la possibilité d'annuler par manque d'inscrits.

### CONTACT

INF/FFGYM

7 ter cour des Petites Ecuries

75010 PARIS

N° déclaration d'activité de l'INF : 11753075575

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Tél. : 01 48 01 24 48

Mail : [formation@ffgym.fr](mailto:formation@ffgym.fr)

Site Internet : [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr)

N° SIRET de l'INF : 421 987 587 00019

Inscription avant le 3 décembre 2018 : [cliquez ici](#)